

PUBLICATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX¹

Conseil d'administration du 10 février 2026

I. Rémunération du Président du Conseil d'administration

Sur recommandation du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations (le CGNR), le Conseil d'administration de Gecina, lors de sa réunion du 10 février 2026, a maintenu inchangée par rapport à l'exercice 2025 la rémunération annuelle fixe de 300 000 € que percevra le Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026.

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération variable en numéraire ou de titres ou toute rémunération liée à la performance de la société et/ou du Groupe.

Il ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

II. Rémunération du Directeur général

Sur recommandation du CGNR, et en application des dispositions légales et des recommandations du code Afep-Medef en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration de Gecina a, lors de sa réunion du 10 février 2026, fixé les éléments de rémunération suivants du Directeur général, M. Beñat Ortega.

La politique de rémunération est détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2025, à paraître, section 4.2.

Rémunération fixe

Sur recommandation du CGNR, le Conseil d'administration de Gecina a maintenu inchangée par rapport à l'exercice 2025 la rémunération annuelle fixe de 700 000 € que percevra le Directeur général au titre de l'exercice 2026.

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2025

Après avoir examiné la réalisation des critères quantifiables et qualitatifs de la rémunération variable au titre de 2025 de M. Beñat Ortega, le Conseil d'administration, sur recommandation du CGNR, a constaté que les objectifs fixés avaient été atteints avec une surperformance, et a décidé de fixer la rémunération variable annuelle à 130 % de sa rémunération fixe de base en 2025, soit 910 000 €, sur un maximum possible de 150 %.

Ces 130 % se décomposent en 80 % pour la partie quantifiable (sur un maximum de 90%) et de 50 % pour la partie qualitative (sur un maximum de 60%) tenant compte de la performance de M. Beñat Ortega.

Les critères d'évaluation de cette rémunération sont détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2025, à paraître, section 4.2.

¹ Publication effectuée en application du Code Afep-Medef de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, sous réserve du vote de l'Assemblée générale annuelle 2026 (i) des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2025 au Président du Conseil d'administration et au Directeur général ; et (ii) des éléments de la politique de rémunération au titre de l'exercice 2026 du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2026

Le Conseil d'administration, sur recommandation du CGNR, a décidé de confirmer la structure de la rémunération variable annuelle du Directeur général, à savoir une rémunération variable cible à 100 % de la part fixe de la rémunération, avec possibilité d'atteindre un maximum de 150 % de la rémunération en cas de dépassement des critères de performance quantifiables ou qualitatifs cible (détaillés dans le document d'enregistrement universel 2025, à paraître, section 4.2.).

Actions de performance

Dans le cadre de l'attribution d'actions de performance au Directeur général, la société a mandaté le cabinet indépendant AON, afin d'établir une valorisation actuarielle des actions à attribuer.

Sur la base d'un cours de bourse de l'action Gecina au 31 décembre 2025, de 80,90 €, la valorisation ressort, pour le plan auquel serait éligible le Directeur général à 30,36 € par action. Cette valorisation a été revue et validée par le cabinet Mercer, dûment mandaté par le CGNR.

Le Conseil d'administration du 10 février 2026 a décidé de retenir une valeur unitaire de référence de 32,77 € par action pour la détermination du nombre d'actions de performance à attribuer au Directeur général au titre du plan 2026. Sur cette base, le nombre d'actions de performance attribuées est de 23 500 actions, équivalent à 110 % de sa rémunération fixe annuelle 2026, soit 770 000 euros, hors fiscalité.

La période d'acquisition est d'une durée de trois ans et la période de conservation d'une durée de deux ans.

L'acquisition définitive des actions de performance est soumise au respect de la condition de présence et de l'atteinte de conditions de performance exigeantes décrites dans le Document d'enregistrement universel 2025, à paraître, section 4.2.

Avantages en nature

Le Directeur général bénéficie d'une voiture de fonction conformément à la pratique de la société ainsi que du bénéfice du régime de mutuelle et de prévoyance mis en place par la société.

Assurances

Le Directeur général bénéficie d'une assurance perte d'emploi (de type GSC ou équivalent) souscrite à son profit par la société et de l'assurance *Directors & Officers* du Groupe.

Indemnité de départ

Le Directeur général bénéficie d'une indemnité en cas de départ contraint dont les conditions sont décrites dans le Document d'enregistrement universel 2025, à paraître, section 4.2.